

La FEN ou l'unité préservée au risque de l'autonomie

Introduction.

Quand, au soir du 19 décembre 1947, la troisième scission de la CGT en 25 ans est consommée, les syndicalistes de la FEN se retrouvent placés devant une triple option : rester à la CGT, rallier FO, ne choisir ni l'une ni l'autre.

Quelles que soient leurs préférences individuelles, leur souci premier est alors de sauvegarder leur unité tout en restant solidaires de la classe ouvrière. Cette dernière exigence semblait, *a priori*, condamner l'indépendance puisqu'en plaçant les syndicats enseignants hors de toute attache confédérale, elle rompait précisément le lien avec les organisations ouvrières. Et pourtant, c'est cette solution qui, sous le nom d' « autonomie » fut finalement adoptée. Il convient donc de comprendre pourquoi et comment.

Ce sera l'objet principal de cette communication.

Après avoir montré que, perçue comme une illusion dangereuse, l'autonomie faisait l'objet de vives critiques et ne fut pas acquise d'emblée, j'analyserai ensuite comment et dans quelles conditions, ses partisans finirent par l'emporter en prouvant qu'elle constituait la moins mauvaise des solutions. Dans un second temps, j'expliquerai comment, sur la base de conceptions très différentes, voire antagonistes de l'autonomie, vont se cristalliser les éléments qui en feront une sorte de pari sur l'avenir.

1-Comment préserver l'unité des enseignants sans se couper de la classe ouvrière ?

1.1-L'autonomie : « Une illusion généreuse, mais dangereuse »¹ ?...

À la première conférence nationale des Amis de Force ouvrière qui se tient salle Lancry à Paris les 8 et 9 novembre 1947, le secrétaire général du SNI, Henri Aigueperse et celui de la FEN, Adrien Lavergne, partagent le point de vue de ceux qui, comme Léon Jouhaux, pensent qu'il est encore possible de reconquérir la CGT de l'intérieur. Leur analyse est exposée au matin du 8 novembre par Pierre Giraud :

« Camarades, au nom d'un grand nombre de camarades de l'enseignement de la région parisienne – et je pense être d'accord aussi avec les camarades de province – je viens vous dire qu'appartenant à une fédération où nos camarades ont la majorité, nous pensons, quant à nous, que la scission n'est pas souhaitable. Nous voulons entraîner avec nous la Fédération de l'Éducation nationale, mais nous ne voulons pas quitter la Fédération de l'Éducation nationale que nous contrôlons à l'heure actuelle. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut rester à la CGT pour s'y battre² ».

Un mois plus tard, lors de la seconde conférence nationale des Amis de Force ouvrière (18 et 19 décembre 1947) à la salle des Horticulteurs à Paris, alors qu'il apparaît de plus en plus évident que les 300 délégués vont choisir la rupture, les syndicalistes enseignants sont divisés. Les-uns, comme Pierre Giraud, se prononcent clairement en faveur de la scission, tandis que Lavergne s'oppose à la motion de scission :

« [...] Je viens d'entendre la motion qui vous est proposée. Je dois vous dire tout de suite avec netteté qu'il ne m'est pas possible, en responsable de la

¹ G. Pacquez, « Force Ouvrière c'est la CGT retrouvée », *L'Enseignement public*, n°26, février 1948, pp. 6,7,10.

² Conférence nationale FO (salle Lancry), compte-rendu de la séance du samedi 8 novembre 1947 publié dans D. Lefebvre (dir.), *19 décembre 1947 : Force Ouvrière*, Bruno Leprince éditeur, 1997, pp. 228-229.

Fédération de l'Éducation nationale, d'accepter la scission. Pourquoi ? J'ai reçu le mandat, et je l'ai défendu dans tous les organismes auxquels participe la Fédération de l'Éducation nationale, le mandat de travailler au rassemblement de toutes les forces ouvrières et démocratiques pour la défense de l'école publique. J'attire votre attention sur ce point. Nous compromettrions cette défense de l'école publique si nous poussions nous-mêmes à la formation de deux Fédérations de l'Éducation nationale et à la formation de deux syndicats départementaux dans chaque département pour le groupe enseignant. Il ne s'agit pas là d'arguties. Il y a, pour nous, une nécessité. Nous ne pouvons pas accepter de laisser la défense de l'école publique entre les mains d'un parti, d'une tendance ou d'un groupement syndical. Quel que soit l'effet peu heureux que je peux procurer à cette tribune, je suis obligé de maintenir cette position. J'ai été mandaté pour constituer un cartel d'action laïque et, dans ce cartel, figurent les forces qui s'opposent actuellement. Prendre position pour l'une de ces forces, je le répète, ce serait, pour nous, compromettre la défense de l'école publique. Naturellement, nous discuterons, à notre fédération, des positions prises par les uns et par les autres. Mais, actuellement, il ne m'est possible que d'apporter un vote et un seul, c'est de voter contre la scission syndicale³ ».

La défense de l'école publique et de la laïcité est bien au cœur de l'argumentation développée par A. Lavergne. Mais c'est au nom des mêmes arguments que les anti-communistes les plus résolus votent « de tout cœur, en pleine conscience » en faveur de la scission car, expliquent-ils, « *les cartels d'action laïque sont de véritables machines de guerre du parti communiste. Nous n'oublions pas que les communistes, toutes les fois qu'il l'a fallu pour défendre leur position parlementaire, ont tendu la main aux catholiques et sont prêts à la faire à nouveau, à tendre la main à n'importe qui et à saborder l'école laïque quand il le faudra et défendre la politique de Moscou⁴ ».*

Une chose est donc claire pour tous : la défense de l'école publique et de la laïcité n'est pas dissociable de la préservation de l'unité du front laïque laquelle passe par l'unité des organisations syndicales d'enseignants et le maintien de leur lien avec la classe ouvrière.

Mais tous n'en tirent pas les mêmes conclusions. Pour les cégétistes ce lien passe par le maintien à la CGT ; pour les partisans de FO, il ne peut se conserver qu'en la quittant ; pour d'autres il est à reconstruire. En janvier 1948, le champ des possibles est donc encore largement ouvert.

Pour les militants de FO comme pour ceux de la CGT, la sauvegarde de l'unité des enseignants n'est pas contradictoire avec l'appartenance à l'une ou l'autre des deux confédérations. Aussi, se rejoignent-ils dans une critique commune de l'autonomie. Celle-ci, à leurs yeux, conduirait inéluctablement à se couper du mouvement ouvrier et cela est, pour les-uns et les autres, proprement impensable.

Pour les cégétistes, choisir, au nom de l'unité, entre autonomie et CGT, est un reniement et une absurdité. C'est renier tout un passé militant construit à travers les moments héroïques de l'histoire ouvrière. Les leaders de ce courant dont les figures emblématiques sont alors, chez les instituteurs, Lucette Justafré, Paul Delanoue, Emile Labrunie, Marcel Merville, Robert Ducol, appartiennent à une génération qui est venue au syndicalisme entre les deux guerres et qui a donc connu les intenses débats qui ont présidé à la réunification de 1936. Ils ont partagé avec les majoritaires les moments historiques du Front populaire puis de la Résistance. C'est une absurdité car, pour eux, le choix entre autonomie et CGT n'a pas de sens : « *On prétend opposer à cet attachement à la CGT et à l'unité de la classe ouvrière,*

³ Procès-verbal de la séance du vendredi 19 décembre 1947, *op. cit.*, pp. 329-330.

⁴ Procès-verbal de la séance du vendredi 19 décembre 1947, *op. cit.*, p. 333.

l'attachement au SNI et à l'unité du corps enseignant. Je voudrais dire pourquoi je n'admets absolument pas que la question soit ainsi déplacée et faussée »⁵.

Par ailleurs, au plan politique, ils voient dans l'autonomie un piège tendu par les partisans de la formule dite de "Troisième force"⁶ pour affaiblir la CGT en la vidant de ses militants. En effet, la réussite de la "Troisième force"⁷ suppose que des concessions importantes soient faites au MRP en matière de laïcité. Comme cela est difficile à faire admettre aux enseignants au moment-même où ils doivent faire face à une vigoureuse offensive des partisans de l'enseignement libre, les « adversaires camouflés de la CGT » utilisent l'autonomie pour « provoquer la scission sur d'autres bases⁸ ».

Enfin, l'autonomie n'est, à leurs yeux, que la résurgence d'une conception étroitement corporatiste de l'action syndicale. L'accepter, c'est mettre le doigt dans l'engrenage de l'atomisation catégorielle, et enclencher un processus de cancérisation de l'organisme syndical car, prédisent-ils : « *on ne s'arrête pas dans la voie de l'autonomie. Une fois le lien confédéral rompu, on verra se développer l'autonomie des catégories et nous assisterons à la dispersion des enseignants dans une poussière de syndicats et à l'impuissance totale* »⁹. Sur ce point, ils sont rejoints par leurs adversaires de FO qui considèrent que l'autonomie est « *une illusion, généreuse sans doute, mais dangereuse aussi* », parce qu'elle porte en elle le risque d'aggraver les divisions au sein du monde enseignant dont la suite prévisible est la constitution de trois organisations antagonistes : « *S'ils persistent dans leurs efforts chimériques d'unité, nos camarades autonomistes aboutiront à la constitution de trois fédérations de l'EN et la Fédération autonome qu'ils auront formée ne sera que le champ clos des luttes de tendances* »¹⁰.

Il y a donc, chez les-uns et les autres, un ensemble d'arguments qui ont de quoi peser auprès des enseignants, dans un contexte politique qui se caractérise par un glissement à droite nettement affirmé en matière économique et sociale. Rappelons que depuis novembre 1947 le gouvernement est dirigé par le MRP Robert Schuman dont le ministre radical des Finances René Mayer prône le retour à l'orthodoxie libérale. Mais, surtout, le MRP prend fait et cause pour l'école privée et ses leaders plaident, au nom de la liberté de l'enseignement, pour que l'État subventionne les établissements catholiques. Il n'est donc pas concevable, pour les "cégétistes" de la FEN comme pour les partisans de FO, de se couper de la classe ouvrière à un moment où le principe même de laïcité semble plus que jamais menacé.

Et pourtant l'idée que l'autonomie constitue la seule solution viable va s'imposer. Il convient donc de chercher à comprendre comment et dans quelles conditions ?

1.2-« L'indépendance » comme solution de moindre mal.

Au cours de cette période, le secrétaire général du SNI, Henri Aigueperse, joue un rôle considérable qui, au-delà de son propre syndicat, s'étend à la FEN tout entière. C'est sous sa direction que sont définies les grandes lignes de la stratégie appelée à devenir majoritaire. Son analyse est la suivante : le départ de Jouhaux et de ses amis rend impossible de rester à la CGT où l'influence des communistes est dorénavant sans opposition. Mais, rallier FO risque de conduire à l'éclatement du syndicat. Reste la solution de « l'indépendance ». Elle présente

⁵ L. Justaféré, "Où sont les scissionnistes ? ", *L'Ecole libératrice*, n° 18, 12 février 1948, p. 207.

⁶ On désigne par cette expression, l'alliance entre les socialistes SFIO, le MRP et les radicaux qui, à partir de 1947 succède au Tripartisme (PCF, SFIO, MRP).

⁷ On désigne par cette expression, l'alliance entre les socialistes SFIO, le MRP et les radicaux qui, à partir de 1947 succède au Tripartisme (PCF, SFIO, MRP).

⁸ P. Delanoue, "Contre la scission", *L'Enseignement public*, n°25, janvier 1948, p. 3.

⁹ E. Kahane, "Pour l'unité au sein de la CGT", *L'Enseignement public*, n°26, février 1948, p. 6.

¹⁰ G. Pacqueux, *op. cit.*

un énorme inconvénient : la rupture des liens organiques avec la classe ouvrière. En revanche on peut espérer qu'elle sauvegarde l'unité. C'est en tout cas, dans l'immédiat, la moins mauvaise des solutions.

Si, comme nous venons de le voir, la solution défendue par Aigueperse n'est suivie ni par les partisans de la CGT ni par ceux de FO, elle trouve en revanche des alliés chez les militants de *L'École Émancipée*. Par la voix de Marcel Valière ceux-ci condamnent sans distinction « *tous les responsables de la scission : d'abord ceux de Force Ouvrière, mais aussi ceux qui, en violant les règles les plus élémentaires de la démocratie syndicale [...] en étouffant les possibilités d'expression, en alignant l'orientation confédérale sur la politique du parti communiste, sont également responsables de la situation actuelle* ». Par conséquent, « *rester à la CGT-Frachon ou aller à la CGT-Jouhaux, ou passer à l'autonomie. C'est la dernière solution qui nous paraît la moins mauvaise*¹¹ ».

Mais l'argumentaire le plus convaincant pour les enseignants en faveur de l'autonomie, va être développé par un membre du bureau national du Syndicat de l'Enseignement technique (SNET-Ecoles), Georges Lauré¹², que ses sentiments profonds inclinaient vers Force Ouvrière.

Pour Lauré, les contradictions entre les différentes possibilités offertes aux militants sont telles que défendre l'unité et préconiser en même temps l'affiliation à l'une des deux confédérations est une position intenable qui revient à accepter la scission de fait.

Mais il va plus loin. Il assigne aux enseignants une responsabilité particulière. De son point de vue, leur décision aura valeur d'exemple pour l'ensemble de la classe ouvrière. C'est à cette aune qu'il mesure les conséquences de leur choix qui, à ses yeux, transcende l'unité interne de la FEN. Il considère que dans ces circonstances, la FEN a un rôle historique à jouer, ce qu'il appelle « la tâche immense » et « le grand devoir » des syndicalistes enseignants : travailler à « la réconciliation des travailleurs », refonder l'unité du mouvement ouvrier. À partir de là, il définit un certain nombre de caractéristiques spécifiques du syndicalisme des enseignants qui pourraient fonder sa singularité par rapport aux autres organisations : l'indépendance, l'unité, la puissance numérique, la position et le rôle qu'elle s'attribue dans l'espace syndical, les règles de fonctionnement qu'elle se donne. Bref, il pose implicitement les fondements d'une identité fédérale.

Concrètement, à ses yeux, la solution est dans l'indépendance avec plusieurs variantes possibles : indépendance totale sans aucun rapport avec les deux centrales, indépendance en maintenant des liens avec les deux centrales, indépendance avec adhésion individuelle des syndiqués à la centrale de leur choix.

1.3-Le référendum.

Tactiquement, les partisans de l'autonomie ont recours à une procédure inhabituelle dans l'histoire du syndicalisme : le référendum. Lancé par le SNI et retenu par la FEN qui le donna en exemple à suivre à tous les syndicats, ils proposent au vote des militants trois questions en cascade appelant des réponses par oui ou non :

« 1-Êtes-vous partisan de maintenir l'adhésion du SN à la CGT ? »

« 2-Si la majorité se prononce pour le retrait de la CGT, êtes-vous partisan de l'adhésion du SN à la CGT-Force Ouvrière ? »

« 3-Si la majorité est hostile aussi bien à l'adhésion à la CGT qu'à l'adhésion à Force Ouvrière, êtes-vous partisan de maintenir à tout prix l'unité du

¹¹ Conclusion du compte-rendu du Conseil national du SNI publié dans *L'École Emancipée* du 4 janvier 1948.

¹² G. Lauré succédera en 1957 à Adrien Lavergne au secrétariat général de la FEN.

SN et de la FEN comme organisations autonomes, quelle que soit votre réponse aux questions précédentes ? »

La procédure est habile, car elle favorise la manifestation d'une majorité suffisamment nette pour n'être plus remise en question par la suite tout en permettant à chacun d'exprimer d'abord ses préférences puis, malgré tout, d'accepter l'autonomie en dernier recours, laquelle est assimilée, par la troisième question, à la sauvegarde de l'unité, ce que ne manqueront d'ailleurs pas de relever les cégétistes qui opposèrent à ce système un référendum triangulaire mettant les trois options sur le même plan.

Le dispositif prouva son efficacité : 75 % des 120 000 adhérents du SNI participèrent au scrutin, et 82 % d'entre eux se prononcèrent pour l'autonomie. Deuxième constat : FO fut nettement désavouée alors que près de 40 % des votants se déclarèrent partisans du maintien à la CGT.

Ces résultats, dans la composante la plus puissante de la FEN, condamnaient par avance toute stratégie de rupture. Les instituteurs cégétistes en prirent acte et décidèrent de rester au SNI et d'accepter l'autonomie. C'est ce que confirmera leur leader Paul Delanoue aux lendemains du congrès : *« Il n'y aura donc qu'un seul syndicat des instituteurs. Les adversaires de la laïcité ne connaîtront qu'une seule organisation. Il n'y aura qu'une seule liste de candidats aux commissions administratives paritaires ; il n'y aura que des propositions uniques en ce qui concerne les comités techniques »* et, dans une note de bas de page il précise : *« Je viens d'apprendre que dans un département extra-métropolitain un syndicat d'instituteurs CGT est en voie de constitution ; je le regrette profondément ¹³ »*.

Au SNES les affrontements ne prennent pas la même tournure qu'au SNI car la configuration des forces s'y présente différemment. L'influence de responsables nationaux, militants à la SFIO et favorables à FO, y est nettement marquée¹⁴. Contrairement à ce qui se passe dans le SNI où ils sont relativement discrets, les militants FO publient dans *L'université syndicaliste* de février 1948 un appel en faveur de Force Ouvrière. À la différence de la présentation en cascade du SNI, les propositions soumises aux adhérents du SNES sont formulées sous la forme très compliquée de cinq questions en éventail. Les questions 1, 3 et 5 présentaient les choix possibles :

- « 1.-Êtes-vous partisan de maintenir l'adhésion de la FEN à la CGT ? »*
- « 3.-Dans le cas où la majorité fédérale se prononcerait pour le retrait de la CGT, seriez-vous partisan de l'adhésion de la FEN à la CGT-Force Ouvrière ? »*
- « 5.-Si la majorité fédérale est hostile aussi bien à l'adhésion à la CGT qu'à l'adhésion à Force Ouvrière, êtes-vous partisan de maintenir à tout prix l'unité de la FEN :*
 - a) comme organisation autonome, sans aucune prise de carte confédérale ? »*
 - b) avec la possibilité pour les adhérents de prendre soit la carte de la CGT, soit la carte FO ? »*

Les questions 2 et 4 cherchaient à évaluer les risques d'éclatement du syndicat.

- « 2.-Vous engagez-vous à suivre l'avis de la majorité fédérale qui se sera affirmée sur la question ci-dessus et à maintenir l'adhésion de votre syndicat à la FEN, même si l'avis de la majorité est opposé à celui de votre syndicat ? »*

¹³ P. Delanoue, " Du syndicat autonome... à la CGT ", *L'Ecole libératrice*, n° 25, 15 avril 1948, p. 308.

¹⁴ Maurice Janets, ancien secrétaire du SPES, collabore à la *Revue Socialiste* ; Paul Ruff est secrétaire à la propagande des Cercles Jean-Jaurès ; Pierre Giraud, secrétaire administratif du SNES est un militant actif de FO.

« 4.-Vous engagez-vous à maintenir l'adhésion de votre syndicat national à la FEN si la majorité fédérale décide d'adhérer à Force Ouvrière ? »

À l'issue du scrutin, il apparaît que l'attachement des professeurs du secondaire au mouvement ouvrier est beaucoup moins profond que chez les instituteurs. Le maintien à la CGT n'est majoritaire dans aucune des sections académiques du SNES. Mais le refus de rallier Force ouvrière est tout aussi puissamment exprimé (70 % des suffrages). On note également que dans leur majorité, les professeurs sont prêts à quitter la FEN si cette dernière prend une position contradictoire à celle de leur syndicat. Enfin, dernier résultat qui différencie le SNES du SNI, une très faible majorité (50,6 %) se prononce pour une autonomie stricte tandis que 61,7 % des votants sont favorables à la double affiliation. Comme l'écrit Didier Sapojnik, « *le SNES se retrouvait sans encombre dans l'autonomie : les quelques années d'affiliation à la CGT n'avaient été pour lui qu'un moment passager*¹⁵ ».

Reste l'Enseignement technique.

Les structures syndicales y reflètent des configurations professionnelles complexes. Le SNET se compose de deux branches distinctes : le SNET-Écoles syndique les personnels des Écoles nationales professionnelles (ENP) et des Collèges techniques et représente 6 000 adhérents ; le SNET-Apprentissage ne concerne, lui, que les personnels des Centres d'apprentissage où il est en position hégémonique avec 11 000 adhérents sur les 15 000 personnes qui travaillent dans ces établissements. Ces deux syndicats sont dirigés par des militants favorables au maintien dans la CGT et leurs secrétaires généraux – Philippe Rabier pour le SNET-Écoles et Charles Artus pour le SNET-Apprentissage – sont des militants communistes convaincus.

Le SNET-Écoles organise un référendum triangulaire qui met les trois possibilités – CGT, FO, autonomie – sur le même plan. L'autonomie est acquise de justesse et seulement à la majorité relative avec 47 % des suffrages exprimés contre 43 % pour le maintien à la CGT et moins de 10 % pour l'affiliation à FO. Ce rapport des forces aura des conséquences immédiates sur le mode de fonctionnement du syndicat : au bureau national les tendances seront représentées à la proportionnelle¹⁶ et chaque syndiqué restera libre d'adhérer à la confédération de son choix tandis que, au plan collectif, le SNET sera simultanément représenté dans la FEN autonome et dans la FEN-CGT.

Au SNET-Apprentissage, plusieurs caractéristiques (sociologie des enseignants, influence des militants communistes, personnalité du secrétaire général) concourent à ce que le maintien dans la CGT soit perçu comme une évidence indiscutable pour la majorité des adhérents. Contrairement au SNET-Écoles, il n'y aura pas de référendum dans le SNET-Apprentissage. Fin janvier 1948, les partisans de FO quittent le syndicat en entraînant derrière eux entre 20 et 30 % des adhérents tandis qu'à son congrès de mars, le SNET-Apprentissage se prononce pour le maintien à la CGT par 191 mandats contre trois.

À la veille du congrès fédéral, la cause est entendue : les syndicats de la FEN seront autonomes pour sauver l'unité. Cette décision fut acquise à l'issue de deux mois de débats relativement pacifiés. Cela s'explique par la structure même de la fédération telle qu'elle avait été fixée par le congrès de 1946 au cours duquel avait été discutée la possible transformation des syndicats nationaux en « sections techniques » d'une grande fédération d'industrie. Cette solution ne fut pas retenue et les syndicats nationaux restèrent les structures de base du syndicalisme des enseignants. Ils furent donc les espaces privilégiés des polémiques dans les mois qui suivirent la scission et les affrontements idéologiques furent alors dilués en autant de

¹⁵ D. Sapojnik, *op. cit.*, p. 78.

¹⁶ Contrairement à ce qu'auraient pu laisser croire les résultats du référendum, Ph. Rabier reste secrétaire général du SNET tandis que G. Lauré devient secrétaire général adjoint.

lieux différents, ce qui en atténuait probablement la violence et favorisait du même coup la recherche d'un consensus favorable à l'autonomie. Dans ces conditions, les votes ne pouvaient guère ménager de surprises au niveau de la Fédération. De fait, les cégétistes ne l'emportèrent que dans neuf syndicats nationaux¹⁷ sur les trente-six représentés au congrès fédéral, et dans dix-huit sections départementales¹⁸ sur quatre-vingt-sept tandis que l'adhésion à FO ne recueillit la majorité que dans quatre syndicats¹⁹ et trois départements²⁰.

2-L'autonomie : un pari intenable ?...

2.1-« Une solution de sagesse²¹ » pour préserver des valeurs et des acquis.

En réalité, dans le contexte du moment, la sauvegarde à tout prix de l'unité se justifie par plusieurs raisons qui sont propres aux enseignants et par conséquent, viennent renforcer l'idée que c'est en restant "entre soi", en se tenant à égale distance des foyers de conflits que sont les deux confédérations, qu'on a le plus de chances de préserver un certain nombre de valeurs et d'acquis.

Au premier rang de ces valeurs figure la laïcité. Pas de défense efficace de la laïcité sans unité de tous les enseignants dans un front laïque. Cet argument est utilisé par toutes les tendances. Des communistes qui adjurent les syndiqués de « réfléchir où est l'intérêt de l'école laïque²² » à Aigueperse qui rappelle que la défense de l'école laïque « ne peut pas s'accommoder de la scission, car elle requiert l'unité de tous les républicains et, en premier lieu, l'unité des travailleurs²³ » en passant par Lavergne qui met en garde contre une rupture de l'unité de la FEN synonyme, à ses yeux, de recul de la laïcité. Bref, la laïcité est un combat historique dont les enseignants sont l'âme. En se divisant ils se condamneraient à le perdre.

Mais une autre raison pousse les enseignants à ne pas se diviser : la bataille pour le reclassement. Commencée dès octobre 1945, celle-ci se poursuit pendant les débats sur la scission. La première page du numéro de janvier 1948 de *L'Enseignement Public* le rappelle fort opportunément : « La bataille du reclassement continue ». Il est également significatif qu'en mai 1948, Lavergne titre son éditorial : « Reclassement d'abord ! ». Or, en cas de rupture de l'unité, l'éparpillement des forces syndicales représente un risque d'affaiblissement de la capacité des enseignants à peser dans les négociations pour obtenir le reclassement dans une lutte qui les met directement en concurrence avec les autres fonctionnaires. Dans cette perspective, la solidarité de la corporation transcende les divergences idéologiques et le réalisme impose l'unité plutôt que la division.

On touche là à une troisième raison qui renvoie aux rapports difficiles que la FEN entretient avec ses homologues de la fonction publique et qui lui fournissent des arguments

¹⁷ Administration centrale (100 % des mandats), Agents des lycées, Agents de services intérieurs des administrations de l'Éducation nationale (100 %), Centres d'apprentissage (100 %), Inspecteurs de l'Éducation physique (100 %), Éducation surveillée, Professeurs laïcs de l'enseignement libre, Enseignement supérieur, Manufacture de Sèvres.

¹⁸ Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Charente, Corse, Côtes-du-Nord, Haute-Garonne, Ille-et-Vilaine, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Marne (100 % des mandats), Rhône, Haute-Savoie, Tarn, Vienne, Alger, Constantine, Maroc

¹⁹ Écoles ménagères agricoles, Personnel administratif de l'Éducation physique, Manufacture des Gobelins, Techniciens de la recherche scientifique (100 % des mandats).

²⁰ Territoire de Belfort, Côte-d'Or et Haute-Saône.

²¹ Expression empruntée au titre de l'*Appel pour l'unité* lancé par H. Aigueperse, Bailly, Bonissel, Caps, M.L. Cavalier, Denux, C. Durand, Duthel, D. Forestier, Y. Issartel, M. Rivière, P. Rouquet, R. Rollo, Schont et M. Valière, publié dans *L'École libératrice*, n° 19, 19 février 1948, p. 216.

²² P. Delanoue, "Contre la scission", *L'Enseignement public*, n°25, janvier 1948, p. 3.

²³ H. Aigueperse, "De graves problèmes se posent à nous", *L'École libératrice*, n° 13, 8 janvier 1948.

pour ne pas adhérer totalement aux thèses de FO. Les enseignants se souviennent qu'en mars 1946, la Fédération des Finances a exigé le poste de secrétaire général de l'UGFF pour Alain Le Léap au détriment d'Adrien Lavergne qui brigua cette fonction. C'est la même Fédération des Finances qu'ils accusent d'avoir été à l'origine de l'échec de leur reclassement en septembre 1946. Enfin, les rancœurs nées de l'échec de la grève de décembre 1947 au cours de laquelle la FEN s'est retrouvée seule, abandonnée par les Fédérations des Finances, des Travaux publics et de l'Air-Guerre-Marine, sont à l'évidence encore vivaces. Or, les secrétaires généraux de ces fédérations – Pierre Tribié (Finances), Roger Lapeyre (Travaux publics) et Rose Etienne (Air-Guerre-Marine) – ont rallié Force ouvrière dès le mois de janvier 1948. C'est à la même période que se manifestent les premiers signes d'une dégradation des rapports entre la FEN et les dirigeants du groupe Force ouvrière. Ces derniers, convaincus que les enseignants allaient les rejoindre, multiplient les appels à constituer des groupes FO dans les syndicats et vont même jusqu'à annoncer publiquement le ralliement de la FEN à la nouvelle confédération. A partir de février 1948, ils s'emploient à dénoncer l'autonomie qu'ils présentent comme une manœuvre des partisans de la CGT ! La rupture est consommée quand des militants FO comme Pierre Galoni (SNET-Apprentissages) suscitent des dissidences.

Par ailleurs, l'attachement des enseignants à l'unité s'explique grandement par la puissance et la notoriété du réseau d'associations laïques et corporatives patiemment édifié par plusieurs générations de militants : la Fédération des pupilles de l'école publique fondée en 1917, la Société universitaire d'édition et de librairie (SUDEL) créée en 1932 qui, outre le célèbre *Code Soleil*, édite des manuels scolaires, des romans et même des travaux universitaires²⁴ ; la Mutuelle d'assurance automobile (MAAIF) conçue par des instituteurs des Deux-Sèvres en 1934, le Centre laïque des auberges de jeunesse (1934), la Fédération des œuvres laïques de vacances (1938), la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN) qui vient de se constituer entre octobre 1946 et janvier 1947. Une scission en compromettrait inévitablement la pérennité. L'argument est d'ailleurs utilisé à plusieurs reprises par les majoritaires du SNI qui insistent sur la nécessité de trouver une solution qui permette de « *maintenir intacte la force que constitue [le] Syndicat national avec ses magnifiques réalisations*²⁵ ». C'est en réalité un héritage et une culture qu'il s'agit de protéger. Pour les enseignants, le choix de l'autonomie dépasse largement une option strictement idéologique. Il s'inscrit dans l'histoire d'un corps et lui permet, comme l'écrit Didier Sapojnik, « de réaliser ses aspirations profondes²⁶ ». Bref, une identité professionnelle est en jeu.

Enfin, chacun est persuadé que l'autonomie sera provisoire parce que la scission confédérale ne durera pas. Paradoxalement, c'est parce qu'ils sont tous convaincus qu'une FEN coupée d'une centrale ouvrière, n'a aucune chance de survivre durablement aux antagonismes et aux corporatismes qui la mineront inévitablement de l'intérieur, que cégétistes, partisans de FO et autonomes se rejoignent. Paul Delanoue affirme que « *l'autonomie n'est pas une position tenable pendant plus de quelques mois*²⁷ » et Adrien Lavergne écrit que l'autonomie sera « *forcément provisoire et difficile à préserver*²⁸ ». Pour les militants de *L'École Emancipée* l'autonomie n'est qu'« *une position intermédiaire privilégiée* » dans laquelle ils refusent de « *s'installer comme Jouhaux et Frachon s'installent dans la scission*²⁹ » mais qu'ils veulent mettre à profit pour « *reconstruire démocratiquement*

²⁴ Par exemple, c'est SUDEL qui éditera la thèse de Jean Maitron sur le mouvement anarchiste.

²⁵ H. Aigueperse, « De graves problèmes se posent à nous », *L'École Libératrice*, n° 13, 8 janvier 1948.

²⁶ D. Sapojnik, « Novembre 1947-mars 1948 : la FEN choisit l'autonomie », *Le Mouvement social*, juillet-septembre 1975, pp. 17-47.

²⁷ P. Delanoue, *op. cit.*

²⁸ A. Lavergne, *L'Enseignement Public*, n° 25, janvier 1948, p. 1.

²⁹ M. Valière, « Le problème de la scission. Pour l'autonomie du SNI et de la FEN », *L'École Libératrice*, n° 18, 12 février 1948, pp. 205-206.

une CGT unique, habitable par tous les courants avec toutes les organisations syndicales à quelque tendance qu'elles appartiennent qui en manifesteront la ferme volonté³⁰ ».

Dans cette perspective, la FEN a un rôle moteur à jouer qui justifie le choix de l'autonomie. En optant pour cette solution, elle administrera la preuve que l'unité est possible et contribuera, par son exemple, à la réconciliation des frères ennemis. Cette conviction est bien exprimée par Momboisse, secrétaire de la section du SNI de Seine-et-Oise, dans une tribune libre de *L'École Libératrice* de février 1948 :

“ L'autonomie est nécessairement provisoire. C'est une solution d'attente qui permet de sauver l'unité de notre organisation. Attente d'une durée plus ou moins longue selon que l'unité ouvrière confédérale sera reconstituée plus ou moins rapidement. Car cette unité sera reconstituée dans un délai peut-être beaucoup plus court que certains ne l'imaginent. Inéluctablement, les luttes à mener, la prise de conscience de plus en plus nette que la division conduit à la défaite, le système capitaliste de plus en plus oppressif, conduiront à créer le climat, puis imposeront les conditions de la nouvelle unité ouvrière. Quelle organisation pourra davantage hâter ce jour que la FEN autonome qui aura démontré par son existence même que l'unité est possible³¹ ”.

Une fois l'autonomie acquise, restait à régler le redoutable problème des rapports à instaurer avec les deux confédérations. Les choix qui allaient être faits engageraient la nature de l'autonomie et, par contre-coup, le mode de fonctionnement interne de la Fédération.

2.2.-Double affiliation ou autonomie stricte ?

Trois positions sont en présence.

La première consiste à réclamer des syndicats nationaux uniques et autonomes dans une fédération autonome en excluant toute possibilité d'affiliation parallèle à une confédération. C'est l'autonomie stricte de la majorité du SNI.

La deuxième, tout en défendant le principe de syndicats autonomes rassemblés dans une fédération autonome, accepte la possibilité d'adhésions individuelles à l'une ou l'autre des deux confédérations et la liberté d'organisation de tendances à l'intérieur de chaque syndicat. C'est l'autonomie souple des majoritaires du SNES.

Enfin, la troisième possibilité défendue par les militants favorables au maintien dans la CGT préconise que la FEN ignore délibérément l'affiliation de ses syndicats, lesquels pourront ainsi adhérer à la confédération de leur choix ou demeurer autonomes.

En réalité, avec le débat sur l'affiliation, c'est l'existence même de la future Fédération qui est en jeu. Car les congressistes ont à assumer plusieurs risques. Ils sont bien conscients que l'autonomie pure, outre qu'elle suppose la coupure d'avec les organisations ouvrières, porte en elle le risque de l'enfermement dans un corporatisme étiqué. D'un autre côté, l'affiliation à une centrale, si elle préserve les relations avec le monde ouvrier, peut encourager l'organisation de fractions organisées à l'intérieur d'une FEN alors vidée de toute substance. Enfin, le risque existe de voir des syndicats autonomes ne prendre des cartes fédérales que dans la proportion de leurs membres ayant voté l'autonomie. Deux motions seront finalement soumises au vote des congressistes.

Celle présentée par Paul Delanoue est conforme à la volonté, constamment affirmée par les cégétistes, de garantir la liberté d'affiliation collective des syndicats à une

³⁰ M. Valière, *op. cit.*

³¹ E. Momboisse, “ Pour l'autonomie ”, *L'École libératrice*, n° 19, 19 février 1948, p. 220.

confédération de leur choix. De plus, en son article 3, elle revendique la représentation proportionnelle des courants de pensée « à tous les échelons », y compris dans l'exécutif.

En revanche, le texte proposé par René Fédensieu est beaucoup plus contraignant. Il verrouille la structure syndicale en empêchant qu'un syndicat membre de la FEN autonome appartienne simultanément à la CGT ou à la CGT-FO. C'est ce que rappelle avec force une circulaire du bureau fédéral : « *De ces articles [ceux de la motion Fédensieu] il résulte que les Syndicats nationaux qui conservent leur affiliation à une centrale CGT ou CGT-FO ne sont pas des syndicats autonomes. Ils ne pourront, en conséquence, rester affiliés – ou s'affilier – à la Fédération de l'Éducation nationale. [...] La FEN ne reconnaîtra que les syndicats autonomes. Elle n'acceptera pas de fractions de syndicats affiliés à la CGT ou à la CGT-FO. Elle n'acceptera pas davantage qu'une fraction d'un de ses syndicats autonomes n'adhère pas à la FEN. Autrement dit, l'effectif complet d'un syndicat autonome doit être affilié à la FEN. Ces remarques valent pour les syndicats départementaux ; l'article premier [de la motion Fédensieu] englobe syndicats nationaux et syndicats départementaux*³² ». Et, pour être tout à fait explicite, le bureau n'hésite pas à publier, à la suite de la circulaire, le texte intégral de la motion Delanoue pour indiquer « ce que ne peuvent faire³³ » les syndicats nationaux et départementaux !

Approuvée par 3 087 voix contre 2 177, la motion Fédensieu a immédiatement deux conséquences : l'annonce de la création d'une FEN-CGT qui sera suivie, en avril 1948, de la création d'une FEN-FO, et le départ du SNET-Apprentissage puis du Syndicat des Agents.

2.3.-La redoutable question de l'homogénéité de l'exécutif.

Au congrès du SNI avait été votée une motion d'orientation reprise intégralement au congrès de la FEN. Elle résultait de la fusion de deux textes – celui présenté par René Bonissel au nom de la majorité et celui défendu par Marcel Valière au nom de *L'École Émancipée* – matérialisant l'alliance entre les deux courants pour opposer un texte commun à la motion cégétiste. Or, le point 4 du chapitre consacré à la « pratique de la démocratie syndicale » prévoyait l'« *élection à la représentation proportionnelle des organismes administratifs et homogénéité des organismes d'exécution* ».

Conformément à cette motion, les quarante élus à la Commission administrative fédérale furent répartis proportionnellement aux tendances existant dans les syndicats et dans les sections départementales. Cette structuration donnait donc à la CA « *l'aspect d'un petit parlement avec des groupes parlementaires structurés*³⁴ ».

Si l'on s'en tenait à la stricte application de la motion Bonissel-Valière, il fallait élire un bureau homogène. Or, de toute évidence, cela comportait des inconvénients dont celui d'éliminer de l'exécutif les syndicats à majorité cégétiste, ce qui était le cas de celui de l'Enseignement supérieur. Cet inconvénient deviendra un vrai problème à partir de 1967 quand la tendance Unité et Action prendra la direction du SNES.

C'est pourquoi, soucieux de ne pas perdre des syndicats qui avaient annoncé leur intention de quitter la FEN si était maintenu le principe d'un exécutif homogène, Lavergne multiplie les concessions et n'hésite pas à proposer un bureau hétérogène dont les membres seraient répartis selon les résultats du vote sur la motion d'orientation, ce qui donnerait cinq autonomes et trois cégétistes ; les deux permanents étant obligatoirement issus de la majorité autonome. Au final, la Commission administrative élit un Bureau de dix membres comprenant

³² *L'Enseignement public*, n° 27, avril 1948.

³³ *L'Enseignement public*, n° 27, avril 1948.

³⁴ D. Sapojnik, *op. cit.*, p. 119.

six autonomes, trois cégétistes et un FO. Le principe de l'homogénéité du bureau fédéral n'est donc pas acquis et celui de l'hétérogénéité n'est pas condamné d'emblée.

Mais la question revient en débat au congrès fédéral de novembre 1949.

Quatre propositions sont soumises aux congressistes : représentation proportionnelle des tendances minoritaires ; représentation des tendances à condition que la FEN-CGT et la FEN-FO renoncent à toute activité concurrente de celle de la FEN autonome ; représentation assortie de l'interdiction de cumul des fonctions de direction dans la FEN autonome et dans les FEN CGT et FO ; homogénéité du bureau avec présence d'observateurs des tendances minoritaires. Aucune de ces propositions ne demande donc l'application d'une stricte homogénéité.

La question sera tranchée par le secrétaire général du SNI. Aigueperse pose avec netteté l'enjeu qui sous-tend les débats : celui de la discipline syndicale. En cas de désaccord sur un problème, quelle discipline les syndiqués doublement affiliés suivront-ils ? Celle de la FEN autonome ou celle d'une autre FEN ? Et il démontre, s'appuyant sur des faits précis, qu'à chaque fois la discipline suivie a été celle de FO ou celle du Cartel central des services publics-UGFF, mais jamais celle de la FEN autonome. Dans ces conditions, estime-t-il, « *il ne saurait être question de proportionnelle conditionnée ; le congrès n'a, en réalité, à choisir qu'entre l'homogénéité et la proportionnelle inconditionnée* ». Finalement, le principe de l'homogénéité du bureau fédéral est acquis par 2 593 mandats (54,38 %) contre 2 175 mandats (45,61 %) et 330 abstentions. Cette décision va fixer pour près d'un demi-siècle les règles de fonctionnement de la FEN.

Conclusion.

Quand s'achève le congrès de mars 1948 au cours duquel elle a fait le choix de l'autonomie, la FEN est traversée par une double fracture.

La première est idéologique et politique. Elle sépare trois courants de pensée : la tendance majoritaire, favorable à l'autonomie et dirigée par des militants proches de la SFIO ; la tendance favorable à l'intégration de la FEN dans la CGT et proche du Parti communiste ; la tendance dite "École émancipée", héritière de l'anarcho-syndicalisme et rejointe par des militants trotskistes, qui a été l'alliée de la tendance majoritaire pour construire le compromis aboutissant au « Pacte fédéral ».

La seconde est culturelle et professionnelle. Elle oppose principalement deux syndicats dominants – le SNI et le SNES – ; deux statuts sociaux – l'instituteur et le professeur – ; deux conceptions de l'acte d'enseigner : "primaires" et "secondaires" ; deux visions du système éducatif.

De cette situation, découle une série de contradictions portant sur la définition des objectifs revendicatifs, sur la manière de concevoir l'action pour les atteindre, sur les rapports à entretenir avec l'État employeur, sur le sens à donner à l'acte de "se fédérer" et, par conséquent, sur les structures internes et les modes de fonctionnement de l'organisation.

Dans ces conditions, le choix de l'autonomie pour sauvegarder l'unité relevait du pari.

Pari de faire vivre ensemble des syndicats nationaux regroupant des catégories de personnels possédant de fortes identités idéologiques et professionnelles ; pari de faire cohabiter des courants de pensée, antagonistes et concurrents ; pari d'accepter et d'institutionnaliser cette pluralité comme possible laboratoire de reconstruction de l'unité du mouvement syndical divisé, alors même qu'elle était gérée par un dispositif conciliant la liberté d'organiser des tendances avec l'obligation, pour la direction fédérale, d'être composée de militants n'appartenant qu'à une seule d'entre elles.

Ce pari était-il tenable ?.....Pendant combien de temps allait-on « savoir vivre ensemble » avant de se demander « pourquoi vivre ensemble ? ».

Guy Bruy
Université de Picardie-JulesVerne
AMIENS.